

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	49 (1941)
Heft:	6
Artikel:	Configuration territoriale des châtelaines de Lucens et de Villarzel
Autor:	Kohler, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-38580

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elles, les David et les Reinhart, par exemple, ont été riches en personnalités remarquables ; d'autres aussi, comme les Mellet, qui ont eu si longtemps un goût prononcé pour la médecine et la théologie. Et n'oublions pas les Guisan eux-mêmes, qui dans la jurisprudence, la théologie, la médecine et l'armée, rendirent et rendent de si remarquables services. Ne suffit-il pas de rappeler dans le passé proche, le souvenir encore vivant de René Guisan dont la pensée et la personne eurent une influence profonde, ou plus anciennement encore, les mérites de l'hygiéniste Charles Guisan ou de son père le chevalier (frère de Jérôme-Elie) qui dessécha les marais de la Guyanne française, et dont jadis Charles Eynard a retracé l'utile et énergique existence ?

Henri PERROCHON.

Configuration territoriale des châtelaines de Lucens et de Villarzel

Au moyen âge et jusqu'en 1536 les deux châtelaines de Lucens et de Villarzel formaient au centre de la vallée de la Broye un territoire d'un seul tenant, appartenant au domaine temporel de l'évêché de Lausanne.

Défendu au nord par le château de Villarzel, au sud par celui de Lucens, ce territoire était entouré de toutes parts de terres dépendant directement ou indirectement de la maison de Savoie.

Chacune des Châtelaines constituait une communauté générale envoyant à la capitale des députés qui siégeaient aux Etats de l'Evêché et recevaient le serment de l'évêque à son entrée en charge ou celui du chapitre en cas de vacance (M. D. R. XXXV, 205 ; M. D. R. VII, 694 ; *Miscellanea*, p. 73, Bibl. cant.).

Conquis par les Bernois en 1536 comme la plus grande partie de l'Evêché, ce territoire fut rattaché au bailliage de Moudon

et, peu après la conquête, le château de Lucens devenait la résidence des baillis, tandis que celui de Villarzel, à l'exception d'une seule tour, carrée, qui existe encore dans le quartier appelé *en la ville*, tombait en ruines.

Si vous voulez savoir quelle était la configuration territoriale des deux châtellenies, ne vous fiez pas à nos atlas historiques, si bons qu'ils soient en général : Voegelin et Poirier en donnent une idée fausse ; de Mandrot les réduit même au territoire de la paroisse du chef-lieu, les séparant ainsi, alors qu'elles étaient limitrophes. La carte d'Oechsli et Baldamus est exacte, mais elle est rare, chère, et encombrante.

Voilà ce qui nous a engagé à dresser la carte ci-jointe ; nous l'avons fait en nous basant sur les limites des communes¹ qui compossaient les châtellenies, limites qui, à juger d'après les documents, ne subirent pas de modifications appréciables au cours des siècles, sauf celles de Granges, qui reçut en 1806 le territoire de l'ancienne seigneurie de Brit, et celles de Marnand, auquel on donna une langue de terre appartenant jadis à Villarzel.

La châtellenie de Lucens comprenait 12 communes : Lucens, Curtilles, Chesalles, Sarzens, Lovatens, Prévonloup, Dompierre, Seigneux, Henniez, Cremin, Oulens, Villars-le-Comte.

La châtellenie de Villarzel comprenait 7 communes : Villarzel, Sedeilles, Rossens, Cerniaz, Villars-Bramard, Marnand, Granges. Au XVII^{me} siècle déjà il y a une deuxième cour de justice à Granges ; de celle de Villarzel continuèrent à dépendre Sedeilles, Rossens, Cerniaz et Villars-Bramard.

En 1798 on laissa les deux châtellenies au district de Moudon.

En 1803 les communes de celle de Lucens, moins Henniez et Seigneux, formèrent avec l'adjonction de Denezy, Forel, Neyruz et Brenles, le cercle de Lucens, du district de Moudon.

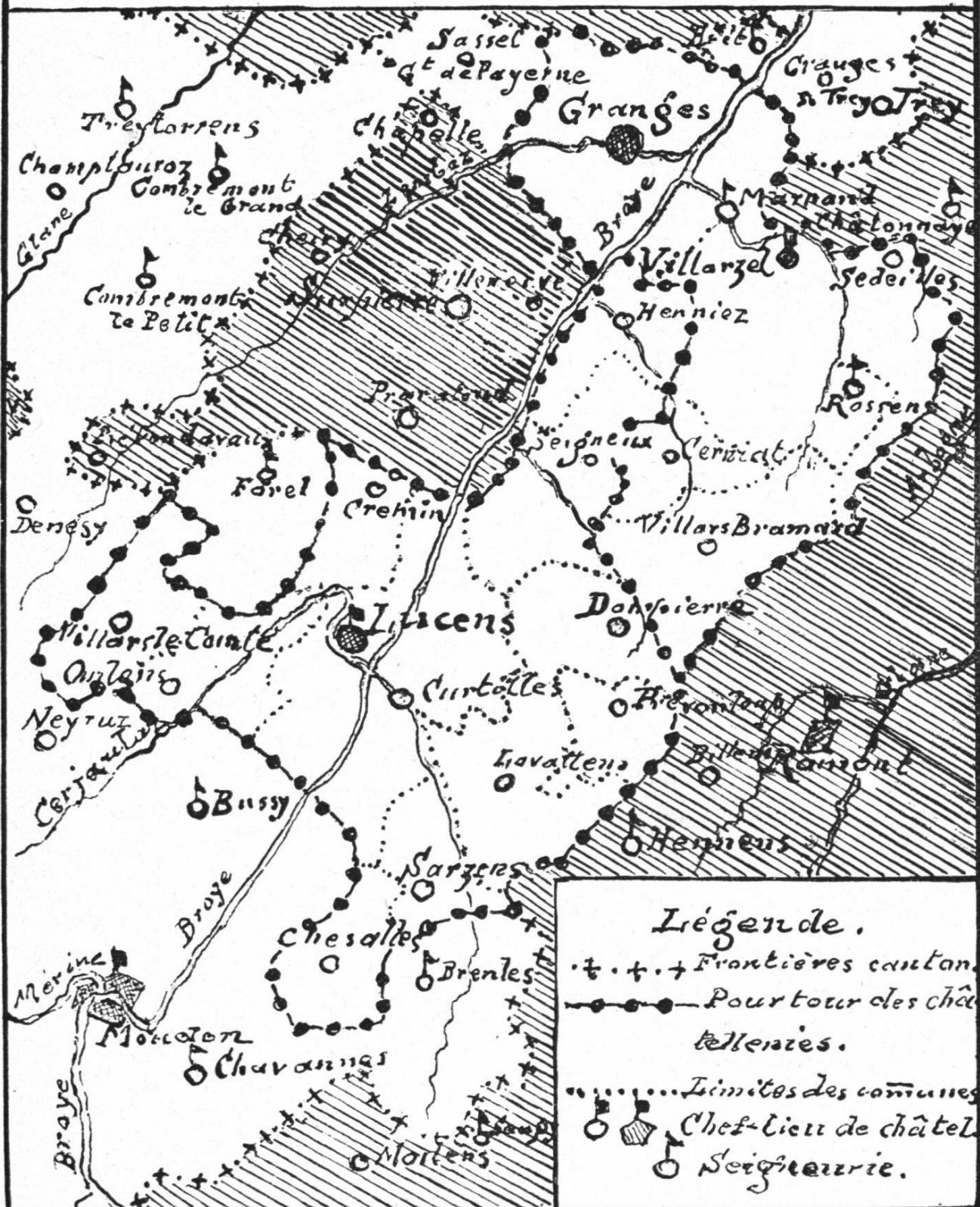
A la même date, les communes de la châtellenie de Villarzel, ainsi qu'Henniez et Seigneux, Champtauroz, les deux Combremont, Treytorrens et Sassel, constituèrent le cercle de Granges, du district de Payerne.

¹ D'après une carte de Magnenat-Gloor au 1 : 100.000.

Châtellenies de Lucens et de Villazel. —

Appartient à l'Évêché de Lausanne jusqu'à 1536,
à la République de Berne de 1536 à 1798.

 A Berne de 1536 à 1798. A Fribourg dès 1536.



Echelle : 1 : 100 000.

André Kostler del.

On trouvera dans le *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud*, d'Eug. Mottaz, tous les renseignements voulus sur les fonctions militaires, administratives, judiciaires et exécutives du châtelain, avant et après 1536.

Disons seulement ici que, vers la fin du régime bernois, son principal rôle se réduit à présider la cour de justice et à transmettre aux communes les ordres du bailli ou du gouvernement.

Ce modeste essai montre comment on pourrait préciser certaines indications de nos cartes historiques, en s'appuyant sur les limites des communes.

André KOHLER.

Une carte de la terre seigneuriale de Saint-Christophe

Dans un précédent article¹, nous avons dit qu'au moment où éclata dans le pays de Vaud l'insurrection des «bourla papey», les archives de la seigneurie de Saint-Christophe se trouvaient en partie à Saint-Christophe même et en partie chez le juge Jaquier à Yverdon.

Comme nous l'avons rappelé, le 6 mai 1802 des bandes armées de paysans envahirent les châteaux de la région et même quelques demeures privées; et après s'être fait livrer les archives féodales, les brûlèrent séance tenante, en grande partie du moins.

Fort heureusement, par les inventaires qui furent dressés lors de ces événements, il a été possible, en ce qui concerne Saint-Christophe, d'établir une liste à peu près complète des pièces qui échappèrent au désastre.

¹ *Revue historique vaudoise*, mars-avril 1941.